

GEIQ INDUSTRIE 21 : recruter autrement



Le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ 21) a été créé le 12 novembre 2018. Initié par l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) de Côte-d'Or, le GEIQ Industrie 21 intervient dans l'un des premiers secteurs d'activité économique : l'industrie. L'objectif de ce projet est d'accompagner les entreprises dans leur processus de recrutement en leur proposant des candidats présélectionnés. Un outil qui permet gain de temps et efficacité aux entreprises.

Sécuriser le recrutement et l'embauche des salariés. Tel est l'objectif du GEIQ Industrie 21 qui vient de fêter sa première année d'existence. Le but du groupement d'employeurs est effectivement de mettre des salariés à disposition des entreprises en organisant des parcours d'insertion et de qualification professionnelle.

« Nous travaillons main dans la main avec les entreprises adhérentes puisque dans un premier temps, nous identifions leurs besoins puis les postes à pourvoir directement sur le terrain. Ensuite, nous testons les candidats en fonction de leur potentiel mais aussi des profils recherchés afin de les présélectionner. Bien entendu, l'entreprise a le dernier mot et décide, ou non, de les recruter », explique Véronique Guillon, déléguée générale de l'UIMM de Côte-d'Or. Elle appuie : « Le GEIQ Industrie 21 est un outil qui permet d'apporter une réponse aux besoins des entreprises en Côte-d'Or, ce qui n'existait pas en industrie avant. De plus, nous apportons une réponse que l'intérim ne propose pas. Cela correspond tout à fait à la stratégie du gouvernement de favoriser le financement de la formation aux demandeurs d'emploi. »

Il s'agit donc véritablement d'un accompagnement proposé à la fois aux futurs candidats et aux entreprises puisque le GEIQ Industrie 21 intervient sur plusieurs étapes, du recrutement à l'intégration du candidat. « Le but est de simplifier au maximum la gestion administrative des contrats en alternance qu'on adapte au

profil de chaque salarié en corrélation avec les besoins des entreprises. Pour répondre aux besoins de recrutement de ces dernières, s'intégrer dans une logique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) est donc indispensable. Nous travaillons aussi sur le savoir-être qui entre de plus en plus en ligne de compte pour déterminer le choix d'un candidat. », souligne-t-elle.

C'est la raison pour laquelle le GEIQ Industrie 21 propose des parcours de formations comme la certification ou encore la validation des acquis de l'expérience aux futurs salariés. « Cela leur permet de sécuriser à la fois, l'insertion et leurs parcours professionnels. À ce niveau-là, nos partenaires jouent un rôle essentiel puisqu'ils permettent également le développement des compétences. C'est ce qui fait la force du dispositif avec la mise en place d'un système de tutorat avec les entreprises et surtout, le suivi renforcé qui permet de rassurer les deux parties. En somme, le GEIQ allège la partie ressources humaines des entreprises puisque le recrutement est en quelque sorte sous-traité et le suivi

social du personnel aussi puisque nous sommes régulièrement amenés à trouver un logement aux salariés du GEIQ, etc. »

UN PARCOURS INDIVIDUALISÉ : LA CLÉ DU SUCCÈS

Ce principe de recrutement sur-mesure devrait massivement séduire les entreprises. Le GEIQ Industrie 21 projette d'ailleurs de signer une quarantaine de contrats en 2020. « Tous les métiers en tension comme par exemple soudeur industriel ou encore conducteur de ligne et technicien de maintenance industrielle, sont éligibles au dispositif. Après un an seulement d'existence, le bilan est excellent et les prévisions pour l'avenir, très positives. Cela satisfait le fait de s'être investis dans ce projet et d'avoir mobilisé des équipes au sein du réseau UIMM pour le porter », précise Véronique Guillon avant d'ajouter : « Le GEIQ Industrie 21 est soutenu par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen et le Programme opérationnel national pour l'emploi et l'inclusion ainsi que par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté ».



Et vos compétences s'envolent

164 GEIQ en France

12 221
salariés embauchés7 916
contrats signés6 292
entreprises adhérentes284 000 heures
d'accompagnement50 %
des salariés < de 26 ans

85%

embauchés à l'issue
de leur contrat

Le GEIQ **recrute et forme** en contrats en alternance de 6 à 24 mois sur des **métiers en tension** :

- conduite de ligne
- soudage
- maintenance
- usinage (commandes numériques ou traditionnel)
- cablage
- ...

INDUSTRIE
Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

Le GEIQ Industrie 21 le fait pour vous :

Répondre à vos besoins de recrutement dans une logique GPEC

Sélectionner des candidats selon leur potentiel via des tests

Embaucher le candidat en portant la responsabilité du recrutement

Former le salarié selon vos besoins en adaptant le parcours de formation

Sécuriser le parcours grâce au tutorat et à l'accompagnement socio-professionnel

Porter l'ensemble de la gestion administrative du contrat

Pour plus d'informations,
contactez nous :

ge-industrie21@maisondesentreprises.com

www.geiq-industrie-21.fr



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020